



## Formation brevet professionnel et VDI

Par **Amodogo**, le **07/02/2013** à **11:08**

Bonjour,

Je suis étudiant en BTS NRC et je désire intégrer un Brevet Professionnel dès Octobre 2013. Mais au moment j'ai voulu m'inscrire, la responsable du lycée m'a informé que je devais justifier d'une année d'activité professionnelle soit 1600 heures. Or je voudrais trouver une solution afin de ne pas perdre une année de plus. J'ai donc pensé au travail à domicile, mais personne n'est capable de me dire comment est comptabilisé cette activité : Responsable du lycée ; Pôle emploi ; Mission locale ; Inspection du travail ; CIO etcs ...

Je m'en remets donc à vous cher internaute, si quelqu'un à une piste ou a vécu une situation similaire .

Merci bien.

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **11:35**

Bonjour,

Il faudrait que vous obteniez les textes légaux qui régissent la préparation de cet examen mais si un nombre d'heures de travail est exigé, a priori, cela ne peut être qu'un emploi salarié.....